



## FAQ : Lancement de *LEED Canada NC 2009* et de *LEED Canada NE 2009*

Le 20 janvier 2010

### À quelle date *LEED Canada NC 2009* et *LEED Canada NE 2009* seront-ils disponibles?

L'inscription à *LEED Canada NC 2009* et *LEED Canada NE 2009* débute le 21 juin 2010.

### Est-ce que je pourrai m'inscrire en vertu des systèmes d'évaluation actuellement disponibles après le 20 juin 2010?

Non, vous ne pourrez pas vous inscrire à *LEED Canada NC 1.0* ou *LEED Canada NE 1.0* après le lancement des nouvelles versions le 21 juin 2010.

### Comment puis-je m'informer davantage sur les nouveaux systèmes d'évaluation?

L'atelier de revue technique pour les nouvelles constructions a déjà été mis à jour pour devenir l'atelier *LEED Canada NC : Revue Technique 2009*. Consultez le site Web du CBDCa (section de l'Éducation) pour obtenir davantage de renseignements. En outre, le CBDCa a offert un webinaire pour présenter un aperçu des différences entre les versions précédentes et les nouvelles versions de 2009.

### Est-ce que je pourrai transférer un projet déjà inscrit à *LEED Canada-NC 2009* ou *LEED Canada NE 2009* après le lancement de ces versions?

Oui, les projets inscrits en vertu des versions actuelles des systèmes d'évaluation pourront adhérer aux nouvelles versions. Les demandeurs sont invités à communiquer avec le service à la clientèle du CBDCa, s'ils souhaitent adhérer aux versions 2009. Il est à noter cependant que si un projet adhère à la version 2009, il sera impossible de le retourner à la version antérieure.

### Est-ce que je pourrai utiliser les méthodes *LEED Canada 2009* pour un projet déjà inscrit sans adhérer complètement aux nouveaux produits?

Oui, les projets inscrits en vertu des nouvelles versions des systèmes d'évaluation pourront utiliser certaines des méthodes de *LEED Canada NC 2009* et de *LEED Canada NE 2009* sans adhérer pleinement aux nouveaux systèmes d'évaluation. Un tableau des substitutions permises est présenté sur le site Web du CBDCa. Les nouvelles méthodes ne sont pas toutes acceptables pour les projets déjà inscrits en raison de modifications apportées à la pondération des crédits individuels. Cependant, le CBDCa reconnaît que, même si certains demandeurs voudraient utiliser les solutions de rechange en matière de crédit offertes dans la ligne de produits 2009, leurs projets ne peuvent adhérer pleinement aux nouveaux systèmes en raison de l'état d'avancement des travaux. Cette méthodologie offre de la souplesse aux utilisateurs de *LEED Canada*.

### Quel Guide de référence puis-je utiliser?

*LEED Canada NC 2009* et *LEED Canada NE 2009* sont complètement intégrés et partagent un document commun sur le système d'évaluation et un guide de référence. Le titre du nouveau guide de référence est *Guide de référence LEED Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables 2009*.

**Quels éléments des nouveaux systèmes sont inclus dans le lancement? Comment devrais-je traiter un projet s'il exige un élément qui n'est pas encore disponible?**

Élément	Date de disponibilité	Méthode de rechange jusqu'à la date de disponibilité
Systèmes d'évaluation	31 mars 2010 Mise à jour le 21 juin 2010	s.o.
Comparaison avec le système d'évaluation antérieur, version 1.0	31 mars 2010	s.o.
Tableau de tolérances pour l'adoption des crédits 2009 relativement aux projets de la version 1.0	9 juin 2010	s.o.
Inscription en vertu de <i>LEED Canada NC 2009</i> ou de <i>LEED Canada NE 2009</i>	21 juin 2010	s.o.
Listes de contrôle du système d'évaluation	21 juin 2010	s.o.
<i>Guide de référence LEED Canada pour la conception et la construction de bâtiments durables 2009</i>	21 juin 2010	s.o.
Lettres types LEED	11 août 2010	s.o.
Tableaux de bâtiment durable pour crédit de priorité régionale 1 (Bâtiment durable)	21 juin 2010	s.o.
<i>Orientation pour le crédit de priorité régionale</i>	T2 2011	Les demandeurs sont invités à utiliser les renseignements d'orientation générale offerts pour <i>LEED Canada BE:E&amp;E 2009</i> jusqu'à ce qu'une version pour <i>LEED Canada NC</i> et <i>LEED Canada NE</i> soit disponible.
<i>Directives de modélisation énergétique de LEED Canada 2009</i>	21 juin 2010	s.o.
<i>Guide d'interprétation sur les systèmes énergétiques de quartier LEED Canada 2009</i>	T2 2011	Les demandeurs sont invités à utiliser le document actuel intitulé <i>Guide d'interprétation sur les systèmes énergétiques de quartier (mars 2008)</i> jusqu'à ce que la nouvelle version du guide soit publiée.
Liste des modélisateurs expérimentés du CBDCa	T2 2011	Les applications pour l'appel aux modélisateurs expérimentés sont en train d'être révisé. Une liste provisoire sera disponible au commencement du deuxième trimestre comportant les renseignements nécessaires sur l'expérience exigée et le processus de candidature. Jusqu'à ce que la liste soit disponible, les demandeurs peuvent avoir recours aux évaluateurs indépendants figurant sur la liste des experts-conseils de Ressources naturelles Canada pour effectuer des évaluations de simulations énergétiques par des tiers indépendants pour le Préalable 2 ÉA et le Crédit 1 ÉA.

**Pourquoi la mise à jour de LEED Canada NE est-elle liée à celle de LEED Canada NC?**

Elle a été effectuée en tenant compte du fait que *LEED Canada NE* provient de *LEED Canada NC* et que de grandes parties du contenu sont identiques. L'intégration reconnaît aussi que certains projets peuvent commencer à titre de projet NE et finir comme projets NC, ou vice-versa, selon la capacité d'attirer des locataires. En intégrant la documentation pour les deux systèmes d'évaluation (frères), nous pouvons mieux assurer l'harmonisation et faciliter son utilisation par les équipes de projet qui font face à des taux d'occupation variables.

**Le document final du système d'évaluation est-il différent de la version qui fait l'objet d'un vote?**

Le système d'évaluation *LEED Canada NC 2009* a été remis aux membres du CBDCa en décembre 2008 afin qu'il fasse l'objet d'un vote. Le document du système d'évaluation donne un aperçu des objectifs et des exigences de chaque crédit et de chaque préalable. Depuis le vote, *LEED Canada NC 2009* a été modifié et mis à jour. La principale modification a été l'ajout d'exigences pour *LEED Canada NE 2009*. En outre, les modifications (généralement de nature grammaticales) apportées par le CBDCa après le vote ont été intégrées. Enfin, des corrections mineures sont présentement effectuées dans la version lancée initialement le 31 mars 2010.

**Mon entreprise travaille au Canada et aux États-Unis. Quelle sera la différence entre les produits LEED Canada 2009 et les produits LEED 2009 de l'USGBC?**

Ceux qui ont des activités aux États-Unis et au Canada découvriront une plus grande harmonisation avec les nouveaux systèmes d'évaluation. L'équipe d'élaboration limitait généralement les changements à ceux qui pouvaient être justifiés par des différences dans le marché canadien, telles que les normes et les règlements.

**Les nouveaux produits LEED Canada utiliseront-ils LEED en ligne de l'USGBC?**

Non. Les projets de *LEED Canada 2009* continueront d'utiliser un processus semblable à la méthodologie de certification actuelle de *LEED Canada NC 1.0*. Il y aura certains changements mineurs (p. ex., l'enlèvement du cycle de vérification). Veuillez consulter le guide de référence pour obtenir davantage d'information. Le CBDCa examine la possibilité d'utiliser le système en ligne LEED de l'USGBC pour le lancement d'une future version.

**Pourquoi LEED Canada CI n'est-elle pas mise à jour?**

La *Trousse de référence LEED® Canada pour l'aménagement intérieur des espaces commerciaux* n'a été lancée que récemment au Canada (complètement lancée en 2007), et elle est un produit autonome. Il a été déterminé que la meilleure utilisation de nos ressources consistait à n'élaborer présentement que *LEED Canada NC* et *LEED Canada NE*, étant donné que *LEED Canada CI* continue à bien servir nos clients.